

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2021

Absents excusés : Maryline BORDY (pouvoir à Jean-Pierre COURBET), Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à Jean-Louis VIENNET), Donatienne SARRON (pouvoir à Jocelyne WOILLARD), Vicky ESTUR.

Absent non excusé : Christine PUGIN

Secrétaire de séance : Jean-Louis VIENNET.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h45.

**I – Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2021** : à l'unanimité.

### **II – Tiers-Lieu**

Présentation du tiers-lieu par Stéphane NORMAND et Lucine :

Le tiers-lieu est un phénomène national en plein essor, principalement en milieu rural (ouverture de 2500 tiers-lieu récemment et 3000 seront ouverts l'année prochaine).

Le but est de créer de l'émulation, dynamiser le lien social aussi bien sur un espace intérieur (café associatif, coworking, atelier coopératif ...) que sur un espace extérieur (jardin partagé, accueil de camps ...).

Le lieu pressenti est la maison « Grand » située 26 Grande Rue d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> habitable avec un grand sous-sol et un terrain attenant de 10 ares. L'un des intérêts d'investir dans cette maison est que la prise de risque est minime, le projet étant réversible si le projet venait à ne plus être viable.

L'achat de la maison serait fait par l'Etablissement Public Foncier (EPF) via le droit de préemption exercé par la commune. L'EPF porte ensuite le bien pendant une durée déterminée jusqu'à rétrocession à la collectivité. Cette durée ne peut excéder 12 ans et implique le paiement annuel de frais de portage d'1% les quatre premières années et 1.5 % les années suivantes par la commune.

Pour le portage par l'EPF, le Maire propose d'exercer le droit de préemption sur l'achat de la maison.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix « pour » et 1 abstention (Damien TALLANDIER).

### **III - Urbanisme**

#### A- Départ dossiers vers CCPHD

##### 1) Certificats d'urbanisme

CUSENIER Benoît	3 rue Trémolières	Construction 3 maisons
SCP BRUCHON	14 rue des Acots	Construction 1 maison
JEANNEROD Alexandre	31B rue des Granges	Construction 2 maisons

##### 2) Permis de construire

Ets CHAYS Frères	Aux Ruchottes	Concession agricole
SERVANT Jean-Pierre	26 rue des Oiseaux	Abri voitures

##### 3) Déclarations préalables

FLEURY Jean-Michel	1 rue des Acots	Clôture
BEAUD Régis	16 rue de la Chauderotte	Piscine
JOSSERAND Sébastien	15 rue de Bermotte	Extension maison, modification façades, parking
DROUIN Coralie	10 chemin du Facteur	Création deux ouvertures supplémentaires
PESEUX Gilles	7 rue d'Oupans	Division de parcelles

#### B- Retour dossiers CCPHD

##### 1) Certificat d'urbanisme

JEANNEROD Alexandre	31B rue des Granges	Construction 2 maisons	<b>Accordé/Avis à surseoir</b>
---------------------	---------------------	------------------------	--------------------------------

##### 2) Permis de construire

BERNARD Gilles	7 rue du Château d'Eau	Construction loggia d'été	<b>Refus</b>
LIME Sébastien	21 rue d'Oupans	Abri ouvert pour stationnement véhicules	<b>Accordé</b>
GEOFFROY Nicolas	33 rue des Granges	Abri de jardin	<b>Accordé</b>

### 3) Déclarations préalables

BOUCHER Françoise	34 rue Elisée Cusenier	Clôture	<b>Refus</b>
FLEURY Jean-Michel	1 rue des Acots	Clôture	<b>Refus</b>
BEAUD Régis	16 rue de la Chauderotte	Piscine	<b>Accordé</b>

#### C- Point PLUI

Jusqu'au 31 août, des remarques pouvaient être apportées par la commune sur le nouveau règlement du PLUI. Les administrés pourront quant à eux continuer à apporter leurs observations sur le registre de concertation mis à disposition du public depuis 2017 en Mairie.

2 permanences auront également lieu en mairie :

- Vendredi 5 novembre de 14h00 à 16h00
- Vendredi 19 novembre de 14h00 à 16h00

Enfin, l'enquête publique devrait se dérouler en mai-juin 2022.

### **IV - Mise en place borne de recharge véhicules électriques**

Proposition d'installer une borne de recharges « accélérées » et « rapides » comprenant deux points de charge disponibles simultanément.

Travaux d'investissement : 48 000.00 € TTC desquels on déduit des aides soit un reste à charge pour la commune de 5 000.00 €.

Fonctionnement annuel : 3 000.00 € (abonnement et consommation d'électricité, entretien et maintenance de la borne, gestion de la monétique et de l'itinérance européenne).

La borne sera installée sur un lieu de passage, près de la Fromagerie.

Le Conseil accepte la mise en place d'une borne par voix 20 « pour » et 1 abstention (Béatrice URICHER).

### **V - Mise à disposition personnel de l'ESAT**

Monsieur Alexandre MAIRE sera employé pour l'entretien des espaces verts 3 jours par semaine, 8 heures par jour au taux horaire de 8.50 €. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention de mise à disposition entre l'ESAT et la commune pour la période du 18 octobre 2021 au 17 octobre 2022.

### **VI – Subvention Onco Doubs**

Par la vérification du pass sanitaire des participants, des élus ont participé à l'organisation de la journée « Octobre Rose » du vendredi 1<sup>er</sup> octobre à Valdahon.

Il est proposé de verser une subvention complémentaire dans le cadre d'« Octobre Rose ».

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de verser une subvention de 200 € à l'association « Onco Doubs ».

### **VII – Modification de la durée des concessions du cimetière**

La durée des concessions est perpétuelle.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de passer la durée à 30 ans pour toute nouvelle demande.

### **VIII – Questions et informations diverses**

➤ Achat panneau lumineux d'information : Choix d'un panneau 1m x 1.50m simple face qui sera installé près de la Mairie.

➤ AMO création-réhabilitation-extension périscolaire : 1 seul bureau d'étude a répondu. Une rencontre aura lieu le 12 octobre avec ce prestataire.

➤ Travaux :

- Présentation de la restauration de l'ouvrage hydraulique de la rue de la Préhistoire : création d'un ouvrage de franchissement en génie civil avec fondations profondes sur les calcaires. Reconstitution du lit du cours d'eau, bassin de dissipation d'énergie et remblaiement sur l'ouvrage avec reconstitution du talus de la zone d'effondrement et reprise de la voirie.

- Cour maternelle : Installation par l'entreprise ID Verde d'un gazon synthétique au niveau de la partie enherbée abîmée.
- Eaux pluviales :
  - o Rues de la Pissoire et de Baru : installation de bordures pour canaliser l'eau
  - o Rue des Prés : les eaux pluviales de la rue Cusenier engendre une surcharge hydraulique sur les rues du Mont Chenerant et des Prés. Ces eaux seront canalisées pour pallier à ce problème.
  - o Rue de Bermotte : travaux dans l'attente de l'autorisation d'un riveain pour passage sur son terrain
- Sécurité routière :
  - o Marquage piétonnier au niveau de la boulangerie et marquage d'interdiction de stationnement devant l'épicerie.
  - o Etude pour l'installation d'un feu tricolore dit « récompense » (le feu rouge passe au vert pour les véhicules roulant à la bonne vitesse) au niveau de la rue d'Ornans.
  - o Entrée Charbonnières les Sapins : installation provisoire d'une chicane.
- Création d'un arrêt de bus (marquage au sol et panneau) dans un seul sens pour des questions de sécurité, sur la route départementale 492 à l'intersection du chemin de la Grange Coulon Neuve. En attente de l'accord du STA.

➤ Fermeture de l'éclairage public la nuit :

Évoqué durant la campagne électorale, il sera prochainement proposé l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00.

Les objectifs de la fermeture de l'éclairage public sont :

- D'ordre économique : réduction de la consommation d'énergie
- D'ordre écologique : la pollution lumineuse impacte la biodiversité et peut perturber les écosystèmes qu'ils soient animal ou végétal.

Même si un sentiment d'insécurité peut découler de la fermeture de l'éclairage public, les faits démontrent que les délits ont lieu principalement en journée.

Côté sécurité routière, l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse.

La première extinction en 2012 avait été bien acceptée par la population.

La fermeture de l'éclairage public fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal puis d'un vote par le Conseil municipal début d'année prochaine.

➤ Courrier de Mme Charpy qui regrette l'abattage d'arbres dans la rue d'Oupans.

Le Maire explique que la décision d'abattage a été prise pour des questions sanitaires et donc pour garantir la sécurité de tous.

➤ Prochaines réunions Adjoints : le 2 novembre et le 29 novembre

Prochaines réunions de Conseil : le mardi 9 novembre et le 6 décembre

Le Maire  
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis VIENNET